

PCS synthétique - Lunas

Fiche signalétique de Lunas

Depuis plusieurs années, la commune de Lunas s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion du risque inondation.

L'équipe municipale a ainsi décidé l'élaboration de ce PCS (Plan Communal de sauvegarde) avec un double objectif:

- préserver la **sécurité des habitants**, et protéger au mieux leurs biens et leur environnement,
- mettre en place des **mesures de prévention et de secours**.

En se dotant de ce PCS, la municipalité répond également à une obligation réglementaire : pour toute commune possédant un PPR approuvé (Plan de Prévention des Risques), un PCS est obligatoire (décret du 13 sept. 2005).

Lunas est située au pied de l'Escan-dorgue. Les nombreux cours d'eau qui drainent le versant ouest de ce massif confluent avec le Gravezon aux environs du village de Lunas. Le niveau d'eau s'élève rapidement lorsqu'ils sont soumis à des pluies intenses (situations d'octobre 2006, novembre 2014 et sep-

tembre 2015). Le hameau de Taillevent est inondable dès les crues fréquentes de l'Orb. Ce contexte hydrographique fait de Lunas une commune à fort risque d'inondation selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.). Le hameau de Taillevent a connu de nombreuses inondations, dont la plus forte reste celle de 1926. La crue de

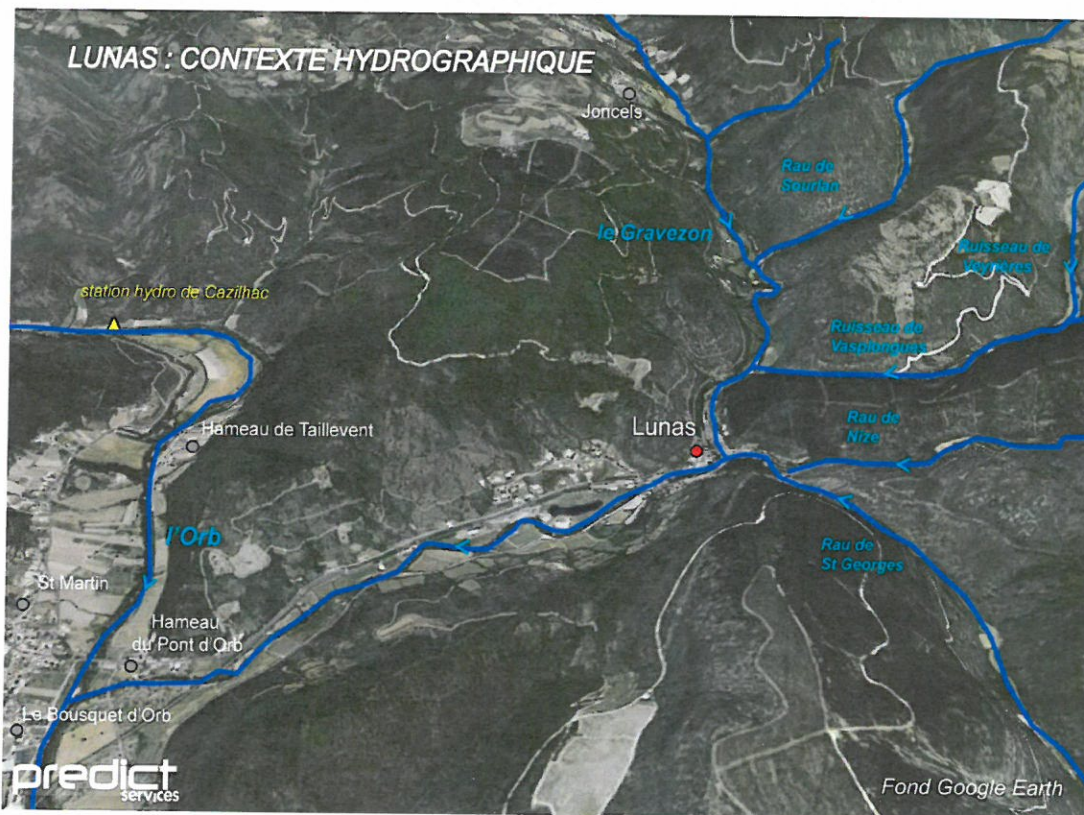
novembre 2014 est la plus importante survenue au cours des dix dernières années.

Avec le Plan Communal de Sauvegarde, nous nous dotons d'un plan d'actions permettant de gérer efficacement les futurs événements de sécurité civile.

Un PCS synthétique pour une gestion d'intervention communale aisée et simplifiée

Sommaire :

Fiche signalétique	1
Cartographie du risque inondation	2
Plan d'Intervention Gradué Orb	3-4
Fiche réflexe « Barrage des Monts d'Orb »	5
Plan d'Intervention Gradué Crues Torrentielles	6
Organisation et gestion de crise	7-9
Dispositif de vigilance et d'alerte	10
Dispositifs d'information de la population	11
Transmission de l'information vers les établissements scolaires	13
Prise en charge des sinistrés	14
Gestion de l'après crise	15
Réalisation du retour d'expérience	16



CARTOGRAPHIE DE L'ALEA INONDATION SUR LA COMMUNE DE LUNAS

La commune de Lunas est affectée par deux problématiques d'inondation différentes :

♦ Les crues fluviales provoquées par les débordements de l'Orb

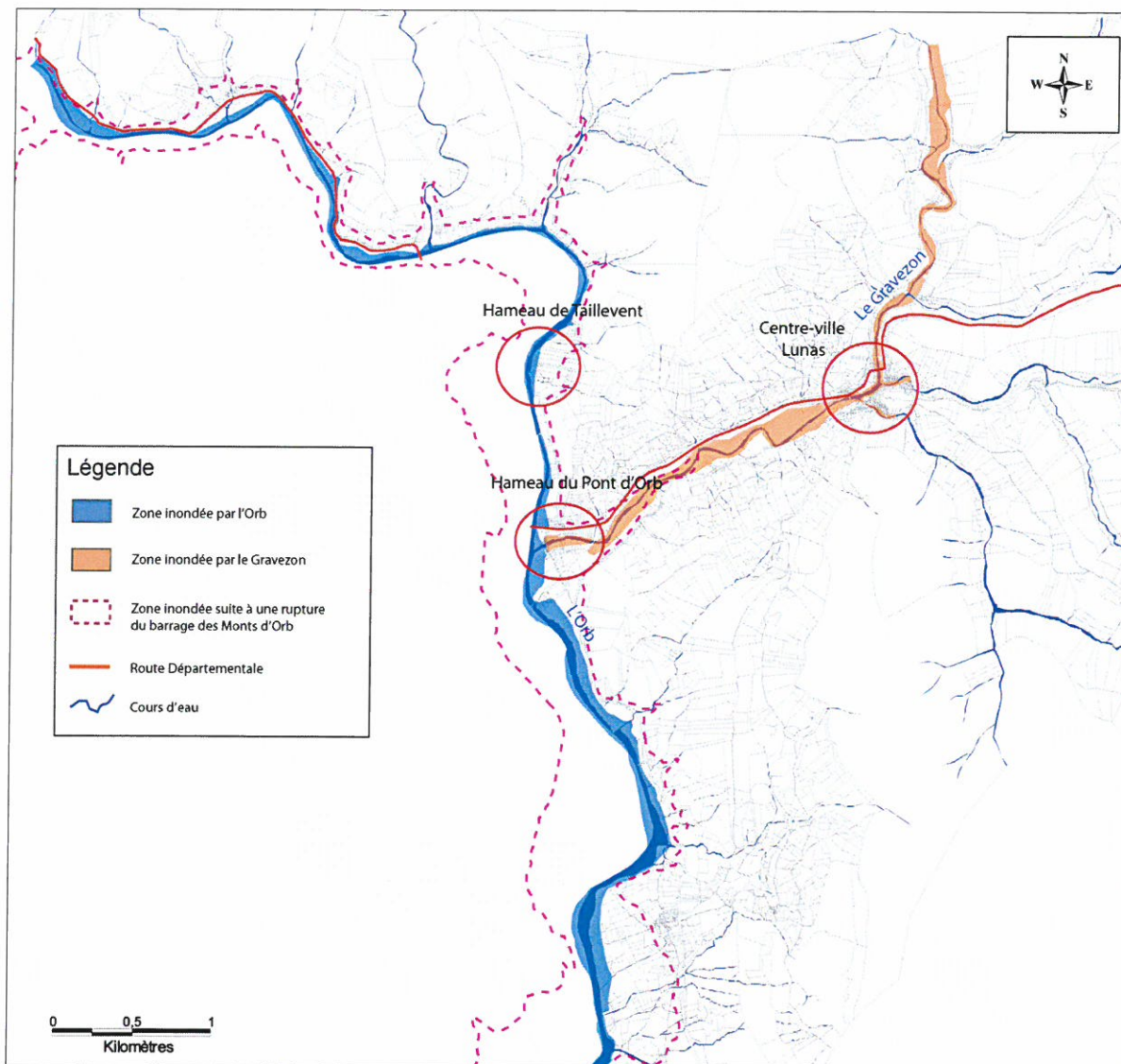
Les débordements de l'**Orb** occasionnent l'inondation fréquente du Hameau de Taillevent (le hameau du Pont d'Orb est concerné dans une moindre mesure). Dès une crue fréquente de l'Orb les 80 habitants du hameau sont isolés à cause de la submersion de la route d'accès. Les crues les plus importantes inondent la totalité du hameau de Taillevent pendant plusieurs jours. Les hauteurs d'eau peuvent être (comme en 1926) très importantes. La culture du risque acquise par les habitants est très importante.

♦ **Les crues torrentielles** provoquées par les débordements du **Gravezon** et de ses affluents descendus de l'Escandorgue.

Le **Gravezon** draine un bassin versant plus conséquent et traverse le centre-ville de Lunas avant de confluer avec l'Orb au hameau du Pont d'Orb.

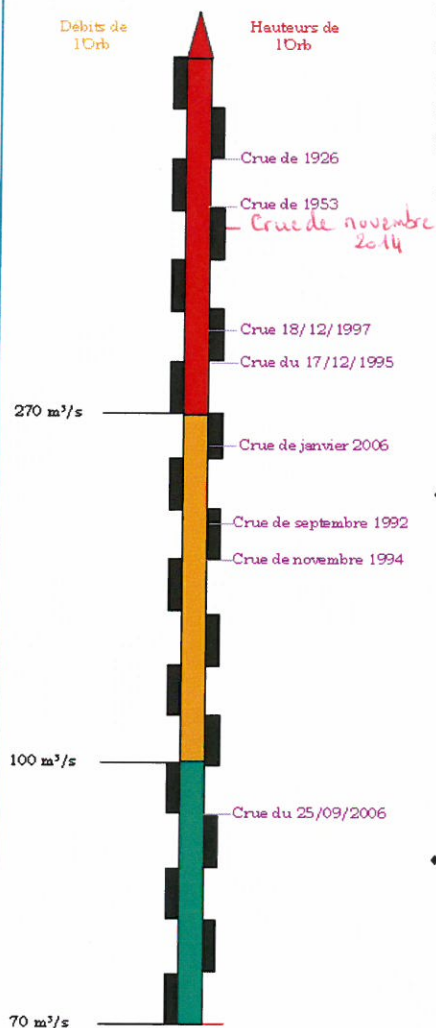
Les enjeux les plus vulnérables sont localisés le long du Gravezon lorsqu'il traverse le village de Lunas. Le long des affluents, les enjeux sont très limités voire inexistants. Ils peuvent provoquer des dégâts sur des chemins communaux, empêcher l'accès à des habitations isolées.

Ces cours d'eau réagissent aux pluies intenses qui se concentrent rapidement dans le lit des torrents. Le faible temps de réaction de ces affluents et l'ampleur des inondations causées font de l'aléa torrentiel un risque important pour la commune de Lunas.



CARTOGRAPHIE DES DEBORDEMENTS DE L'ORB

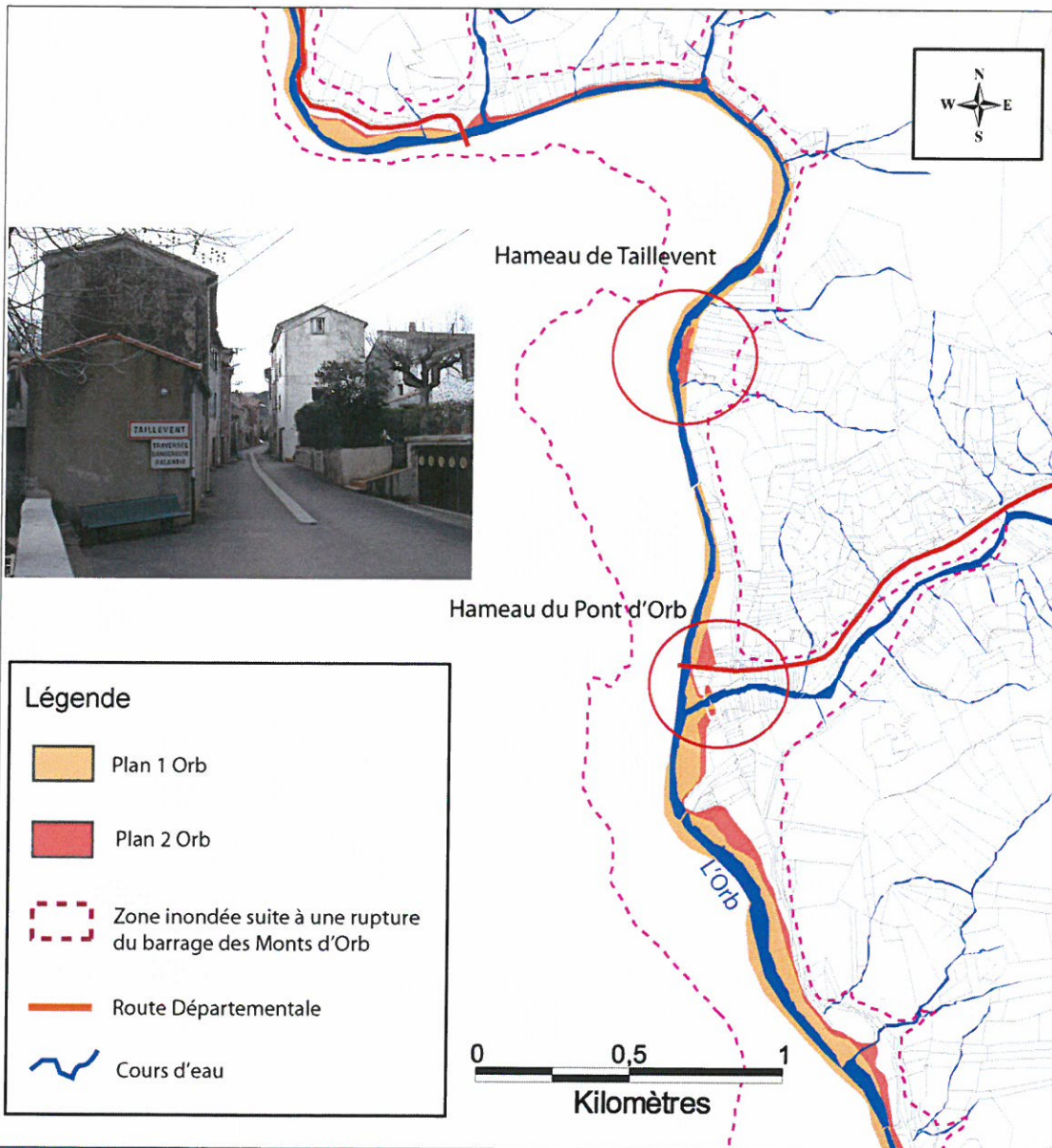
Débits et hauteurs de référence à Cazilhac



L'analyse de l'aléa débordements de l'Orb, réalisée en étroite concertation avec l'équipe municipale, a permis de déterminer les champs d'inondation de chacun des 2 scénarii du P.C.S. Le déclenchement des plans se fait à partir du débit atteint par l'Orb à l'échelle de Cazilhac et sur des observations de terrain.

- ♦ **Vigilance (scénario vert)** déclenchée dès que le débit de l'Orb dépasse 70 m³/s et que le contexte hydrologique et météorologique est défavorable. Celui-ci est relayé par les vigilances hydrologique et météorologique. Ce scénario permet de suivre l'évolution de la situation et d'anticiper les phases suivantes.
- ♦ **Plan 1 (scénario orange)** déclenché dès que le niveau atteint 100 m³/s à l'échelle de Cazilhac. Le Hameau de Taillevent est isolé à cause de la submersion de la RD 35. Ce niveau permet d'informer la population et de fermer les axes concernés par ce premier niveau de débordements. Il permet aux habitants du hameau de s'organiser pour la gestion des inondations les plus importantes
- ♦ **Plan 2 (scénario rouge)** déclenché dès que le niveau atteint 270 m³/s à Cazilhac. Ce niveau entraîne une submersion complète du Hameau de Taillevent qui provoque son isolement pouvant être de plusieurs jours.

Les valeurs à l'échelle peuvent être modifiées par les apports des ruisseaux d'Arnoye et de Valleyrac. Le déclenchement des différents plans doivent prendre en compte ces apports.



1e Plan 1

Principales actions à réaliser	
⇒ Mobiliser la Cellule de Crise Municipale	⇒ Mettre en place le dispositif de communications avec le hameau de Taillevent
⇒ Suivre l'évolution du phénomène	⇒ Fermer les routes inondables
⇒ Sur le terrain et Internet pour la hauteur de l'Orb	⇒ Etre en contact avec les acteurs ainsi que les communes voisines (Service Sécurité du Conseil Général; Préfecture; Gendarmerie; pompiers...)
⇒ Informer de la situation :	
⇒ Les habitants situés en zone inondable, les personnes vulnérables, la crèche	⇒ Décider des premières évacuations à réaliser en Plan 2
	⇒ Ouvrir le centre d'accueil : Salle polyvalente

« 2 Plans d'actions déclenchés selon l'ampleur des débordements de l'Orb »

Principaux enjeux impactés en plan 1:

Réseau routier :

- ♦ R.D. 35

Enjeux

- ♦ Habitations
- ♦ Personnes vulnérables

Quartier / Lieux dits :

- ♦ Hameau de Taillevent
- ♦ Hameau du Pont d'Orb

1e Plan 2

Principales actions à réaliser	
⇒ S'informer sur l'évolution de l'évènement en cours	⇒ S'assurer <i>in situ</i> de la mise en sécurité des personnes vulnérables
⇒ Alerter puis évacuer les habitants situés dans les zones inondées :	⇒ Mettre en place le dispositif assurant le ravitaillement du hameau de Taillevent
⇒ Procéder à leur évacuation vers la salle polyvalente si possible (le hameau de Taillevent est isolé)	⇒ Fermer les routes submersibles
⇒ Être en contact avec les acteurs ainsi que les communes voisines (Conseil Général; Préfecture; Gendarmerie...)	

Principaux enjeux impactés en plan 2:

Réseau routier :

- ♦ R.D. 35

Enjeux :

- ♦ Habitations
- ♦ Personnes vulnérables

Quartier/ Lieux dits :

- ♦ Hameau de Taillevent
- ♦ Hameau du Pont d'Orb

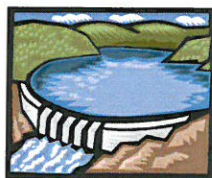


L'Orb en crue à Taillevent
Source : Mairie

Fiche réflexe « Barrage des Monts d'Orb »

Mise en conformité avec le PPI du barrage des Monts d'Orb

L'objectif de cette fiche est de rappeler de façon synthétique la réaction de la commune face à l'annonce par la Préfecture ou l'exploitant du barrage d'un incident pouvant provoquer la rupture du barrage des Monts d'Orb. Cette fiche met par ailleurs **en conformité le P.C.S. avec le Plan Particulier d'Intervention (PPI) des Monts d'Orb**, qui est le document qui prévoit, au niveau départemental, la gestion d'une crise provoquée par la rupture du barrage.



Rappel : le PPI distingue trois situations d'alerte distinctes :

- **la vigilance renforcée** : incidents d'une certaine gravité comme la constatation de résultats anormaux donnés par le système de surveillance ou la prévision d'importants volumes d'eau apportés par des cumuls de pluie importants
- **l'état de préoccupations sérieuses** : les mesures prises par l'exploitant du barrage n'empêchent pas l'aggravation du comportement de l'ouvrage et que sa sûreté peut être remise en cause.
- **l'état de péril imminent** : Urgence absolue provoquée par la perte de contrôle de l'ouvrage.

« Une fiche conforme aux
directives préfectorales »

Actions du Maire en fonction du niveau d'alerte :

- ⇒ Connaître le niveau d'alerte émis par l'exploitant du barrage
- ⇒ Activer directement le plan 2 du Plan Communal de Sauvegarde
- ⇒ Prévenir la population par l'activation des sirènes du Réseau National d'Alerte ou tout autre moyen d'information en masse.
- ⇒ Évacuer immédiatement la population se trouvant dans l'emprise du zonage relatif au Plan Particulier d'Intervention (PPI) reportée sur la carte d'actions Orb. Evacuer sans franchir l'Orb.
- ⇒ Ouvrir le(s) centre(s) d'accueil pour accueillir les sinistrés
- ⇒ Se tenir informé par l'intermédiaire de France Bleu Hérault (100.6 MHz)
- ⇒ Mettre en place les patrouilles de la cellule Reconnaissance pour établir les constats sur le terrain
- ⇒ Être en relation continue avec les services de la Préfecture (utilisation de la ligne téléphonique réservée)

« un plan pour
faire face aux
ruissellements
torrentiels »

Principales actions à réaliser

- ⇒ Constituer la cellule de crise municipale
- ⇒ Suivi de l'évènement météorologique
- ⇒ Informer les établissements recevant du public
- ⇒ Fermeture des voiries submersibles (ponts, routes, gués)
- ⇒ Evacuer les personnes vulnérables

L'analyse de l'aléa torrentiel, réalisée en étroite concertation avec l'équipe municipale, a permis de déterminer le champ d'inondation de ce scénario du P.C.S.

Le déclenchement du plan se fait à partir de l'observation d'un événement météorologique avéré sur la zone et à différents points stratégiques.

Le Plan Communal de Sauvegarde, dans le cadre de la gestion des crues torrentielles, est déclenché lorsque plusieurs paramètres indicateurs sont réunis. Ces indicateurs sont :

- ♦ Des paramètres visualisés sur le terrain, indicateurs de la gravité d'une situation. Plusieurs points de reconnaissance de terrain (Cf. carte page 12) ont été définis pour Lunas.
- ♦ Les informations diffusées par l'Etat sous la forme des vigilances météorologique et hydrologique
- ♦ Les informations relatives aux caractéristiques de la pluie, qui constituent une information essentielle compte tenu de la rapidité de réaction du Gravezon et de ses affluents.

Le niveau de déclenchement du plan (vigilance, activation) peut être représenté par les valeurs de cumul pluviométriques reportées dans le tableau suivant:

Durée de pluie	<1h	2h	3h	4h	5h
Cumul pluie (mm)	100	140	165	185	215

Principaux enjeux impactés :

Réseau routier :

- ♦ R.D. 35

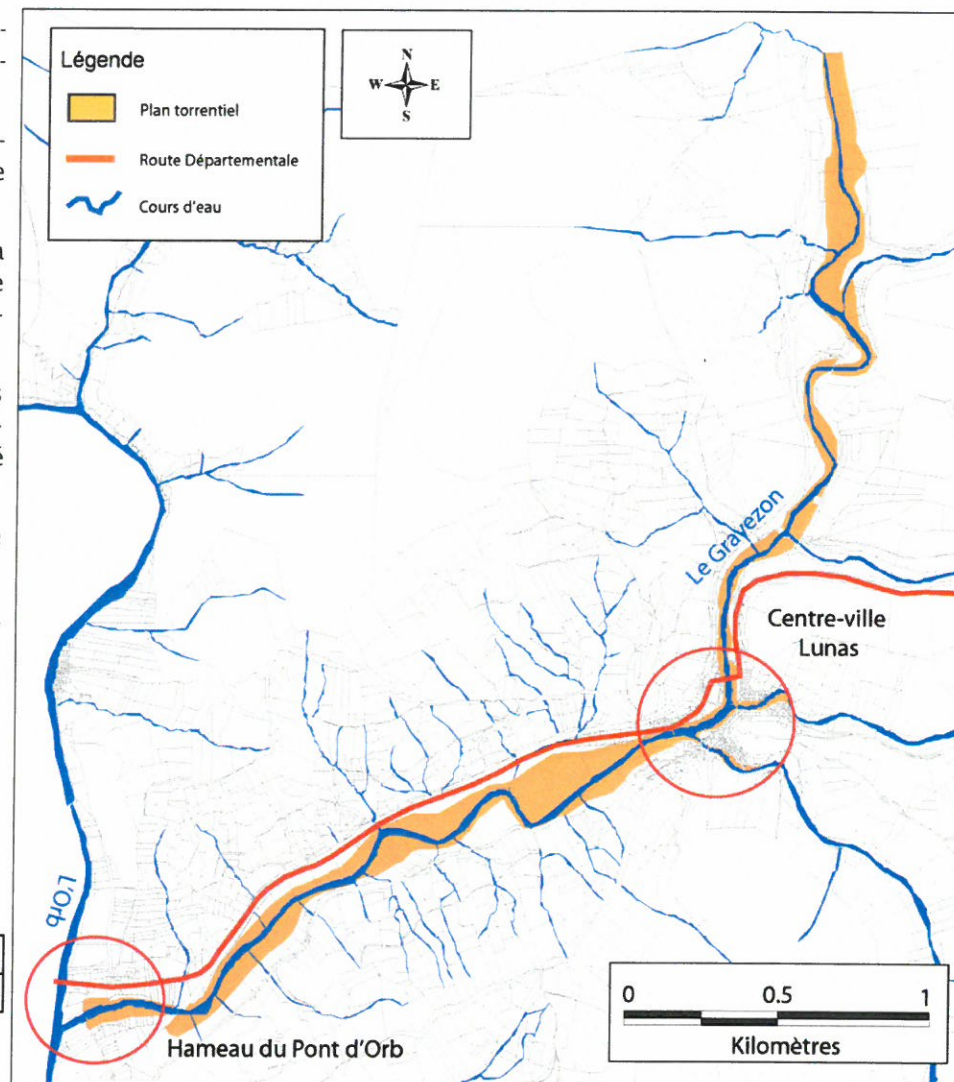
Enjeux :

- ♦ Habitations
- ♦ Aire de loisir — Campings cars
- ♦ Camping

- ♦ Parking
- ♦ Pisciculture
- ♦ Personnes vulnérables
- ♦ Centre de Loisirs (Stade)

Quartiers Lieux dits

- ♦ Centre-ville de Lunas
- ♦ Hameau du Pont d'Orb



CONSTITUER VOTRE CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (C.C.M.)

PRÉFECTURE
SDIS
GENDARMERIE
CG
COM. COMMUNE
COMMUNES VOISINES

CELLULE DE COMMANDEMENT

Directeur des Opérations de Secours (DOS)

MANENC Aurélien

Suppléant : Pierre ANDRIEUX, Christian MAS

Evaluation-Synthèse

Pierre ANDRIEUX, Christian MAS

Céline MIRALLES, Daniel RIVIERE

- > Mobiliser la CCM
- > Diriger l'organisation communale et décider des actions à mettre en œuvre
- > Faire le lien avec les acteurs extérieurs
- > Informer les habitants exposés

Loc. : Mairie 

CELLULE RELAIS : HAMEAU DE TAILLEVENT

- > Ouvrir le(s) centre(s) d'accueil
- > Assurer l'accueil et la prise en charge des sinistrés

Responsable : **RIVIERE Daniel**

Suppléants : Michel VIDAL

Loc. : Hameau de Taillevent 

Cette mobilisation est toujours progressive et en adéquation avec l'événement à gérer.

En rouge :

Cellule de crise restreinte : personnes ou équipes mobilisées dès la phase de préalerte.

RECONNAISSANCE LOGISTIQUE

- > Assurer la reconnaissance terrain
- > Alerter et mettre en sécurité les personnes
- > Mobiliser les moyens matériels communaux

Responsable : **ANDRIEUX Pierre**

Suppléant : Michel VIDAL

Membre mobilisable : Sapeurs Pompiers de Lunas, ensemble du personnel technique

Loc. : Mairie / Local technique / Terrain   

CELLULE TRANSMISSION

- > Assurer l'interface entre la commune et la population
- > Alerter les personnes

Responsable : **Céline MIRALLES**

Suppléant : Maria CARLES

Membre mobilisable : Personnel administratif

Loc. : Mairie 

CELLULE HÉBERGEMENT

- > Tenir la main courante
- > Établir les actes administratifs adéquats

Responsable : **Elizabeth COLLAS**

Suppléant : Véronique BARASCUT, Tatjana DAAN

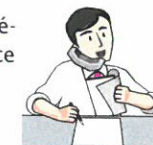
Membres mobilisables : Milieu associatif

Loc. : Salle polyvalente 

Rôles et mission des différentes cellules

Rôles et missions de la cellule de Direction des Opérations de Secours

- ♦ **Déclencher** le Plan Communal de Sauvegarde
- ♦ **Diriger et coordonner** l'ensemble du dispositif de gestion de crise
- ♦ **Décider** des actions à accomplir
- ♦ **Inform**er le directeur de l'école et les personnes habitant en zone inondable
- ♦ **Être en contact** avec les acteurs de la gestion de crise (Pompiers, Conseil Général, gendarmerie)
- ♦ **Inform**er le préfet de la situation communale en cas de déclenchement de plans départementaux
- ♦ **S'assurer** de la mise en sécurité des personnes vulnérables
- ♦ **Mettre** en service la ligne téléphonique réservée
- ♦ **Mettre** en place le dispositif de communication avec le hameau de Taillevent.
- ♦ **Ouvrir** le centre d'accueil
- ♦ **Gérer** les relations avec les médias
- ♦ **Inform**er les personnes sinistrées
- ♦ **Désactiver** le dispositif de gestion de crise
- ♦ **Mettre** en place la procédure de retour d'expérience



« Des missions définies
pour chaque cellule »



L'Orb en crue à Taillevent
Source : Mairie

Rôles et missions de la cellule Évaluation Synthèse

- ♦ **Assister** le Directeur des Opérations de Secours dans ses prises de décision
- ♦ **Mettre en service et gérer** la ligne téléphonique réservée.
- ♦ **Transmettre** au Directeur des Opérations de Secours les informations en provenance du terrain
- ♦ **Gérer** les relations avec les médias, en concertation avec M. le Maire.
- ♦ **Gérer** les contributions bénévoles et les dons
- ♦ **Dresser** le bilan des dégâts occasionnels sur la commune



Cellule Hameau de Taillevent

- ♦ **Rechercher** les informations relatives à l'évolution de l'événement en cours,
- ♦ **établir** le diagnostic de la situation en cours et les conséquences pour le hameau.
- ♦ **Déplacer** les véhicules permettant la communication ultérieure
- ♦ **Fermer** la route d'accès au hameau
- ♦ **Inform**er le service sécurité du conseil général
- ♦ **Déclencher** le plan d'actions Orb pour Taillevent et **constituer** une cellule de crise interne au hameau
- ♦ **Mettre** en place un système de communication avec le PC de crise à Lunas
- ♦ **Mettre** en sécurité les véhicules stationnés dans le hameau
- ♦ **Inform**er les habitants du hameau
- ♦ **Ouvrir** un lieu d'accueil des personnes sinistrées
- ♦ **Assurer** le ravitaillement du hameau
- ♦ **Gérer** les relations avec les médias en concertation avec le Directeur des Opérations de Secours
- ♦ **Faire** un bilan des dégâts subis et l'analyse de l'événement

Organisation et gestion communale d'intervention

Rôles et missions des différentes cellules

Rôles et missions de la cellule Reconnaissance-Logistique

- ♦ Assurer les patrouilles de reconnaissance sur le terrain
- ♦ Rechercher l'information relative à l'événement en cours
- ♦ Informer les zones ou établissements recevant du public
- ♦ S'assurer de la mise en sécurité des personnes habitant en zone inondable
- ♦ Fermer les voiries submersibles
- ♦ Mettre en œuvre les moyens de secours techniques de la mairie
- ♦ Mettre à disposition le matériel (réquisitionné ou non) demandé par les différentes cellules.
- ♦ Contacter les gestionnaires de réseaux pour résorption des dégâts occasionnés
- ♦ Diagnostiquer l'ampleur des dégâts sur les voiries communales
- ♦ Réaliser les opérations de nettoyage
- ♦ Récupérer le matériel mis à disposition
- ♦ Participer à la réunion de débriefing



« Des missions
définies pour
chaque cellule »

Rôles et missions de la cellule Transmissions

- ♦ Agencer la salle de PC de crise
- ♦ Gérer l'ensemble des communications parvenant au standard de la Mairie
- ♦ Tenir à jour la main courante du poste de commandement
- ♦ Informer les établissements recevant du public
- ♦ Accueillir le public se rendant spontanément en mairie.
- ♦ Informer les personnes sinistrées du dispositif communal mis en place
- ♦ Renseigner la population se rendant en mairie de la conduite à tenir après l'inondation de leur domicile
- ♦ Classer et archiver les documents constitués au cours de la gestion de crise
- ♦ Engager les procédures administratives



Rôles et missions de la cellule Hébergement

- ♦ Ouvrir et agencer le centre d'accueil
- ♦ Assurer l'accueil des sinistrés, les recenser et les informer.
- ♦ Gérer les secours matériels aux sinistrés en relation avec les associations.
- ♦ Faire le lien avec le milieu médical si besoin est.
- ♦ Prendre en charge les sinistrés dans le centre d'accueil : distribution de boissons, repas...
- ♦ Contacter les associations pouvant contribuer à la gestion de l'après-crise.
- ♦ Assurer le relogement des personnes sinistrées en cas de besoin.
- ♦ Participer à la réunion de débriefing en mairie.



L'Orb en crue à Taillevent
Source : Mairie

Dispositif de vigilance et d'alerte

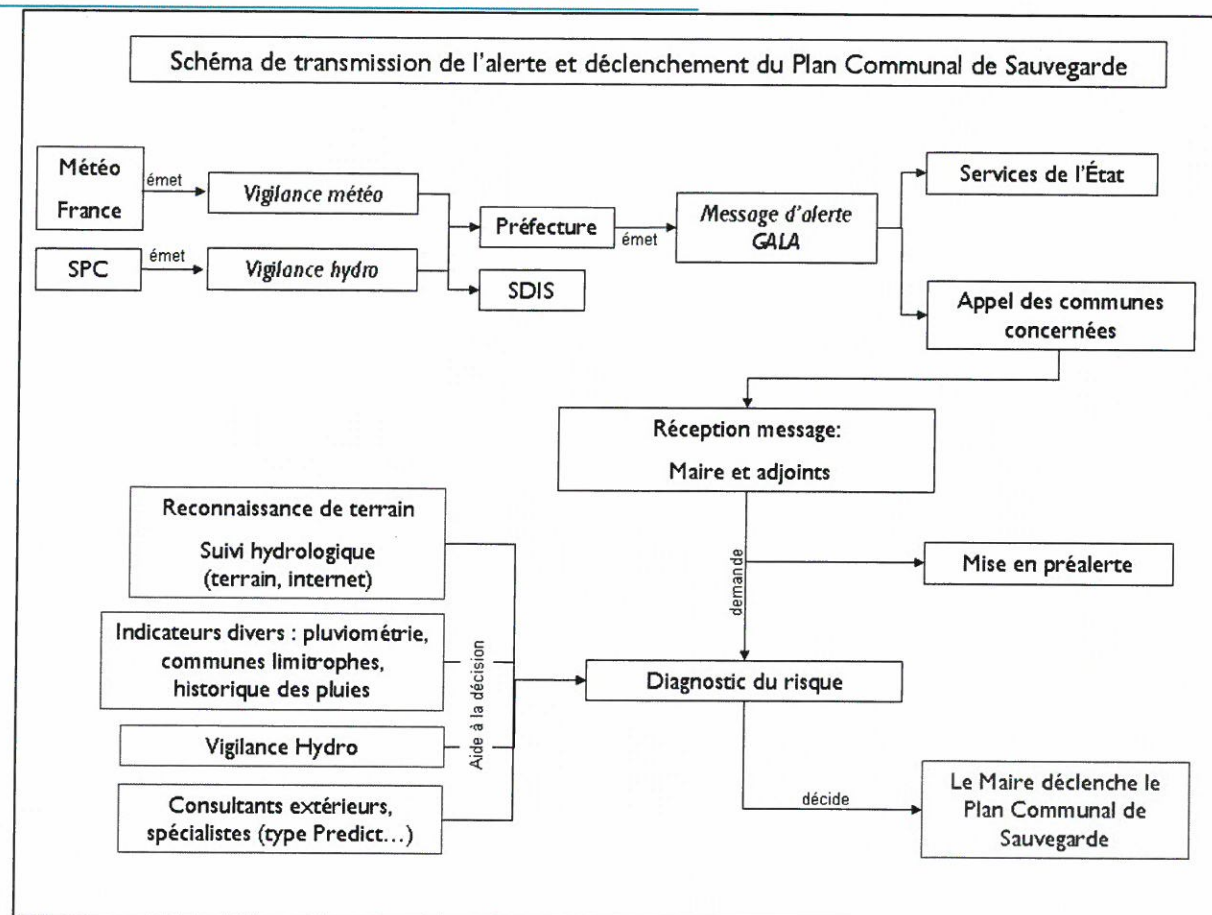
Procédure de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché à partir de plusieurs indicateurs qui renseignent sur la gravité de la situation attendue. Le premier de ces indicateurs est la vigilance départementale émise par Météo France, diffusée en commune par l'intermédiaire de la Préfecture et de son automate d'appels GALA. A réception de cette information, et une fois replacée dans son contexte observable sur la commune, le Directeur des Opérations de Secours met en place les patrouilles de terrain et demande la recherche d'information pour préciser l'évolution de l'évènement en cours.



Schéma de transmission de l'alerte et de déclenchement du P.C.S.

« Une vigilance accrue sur le terrain »



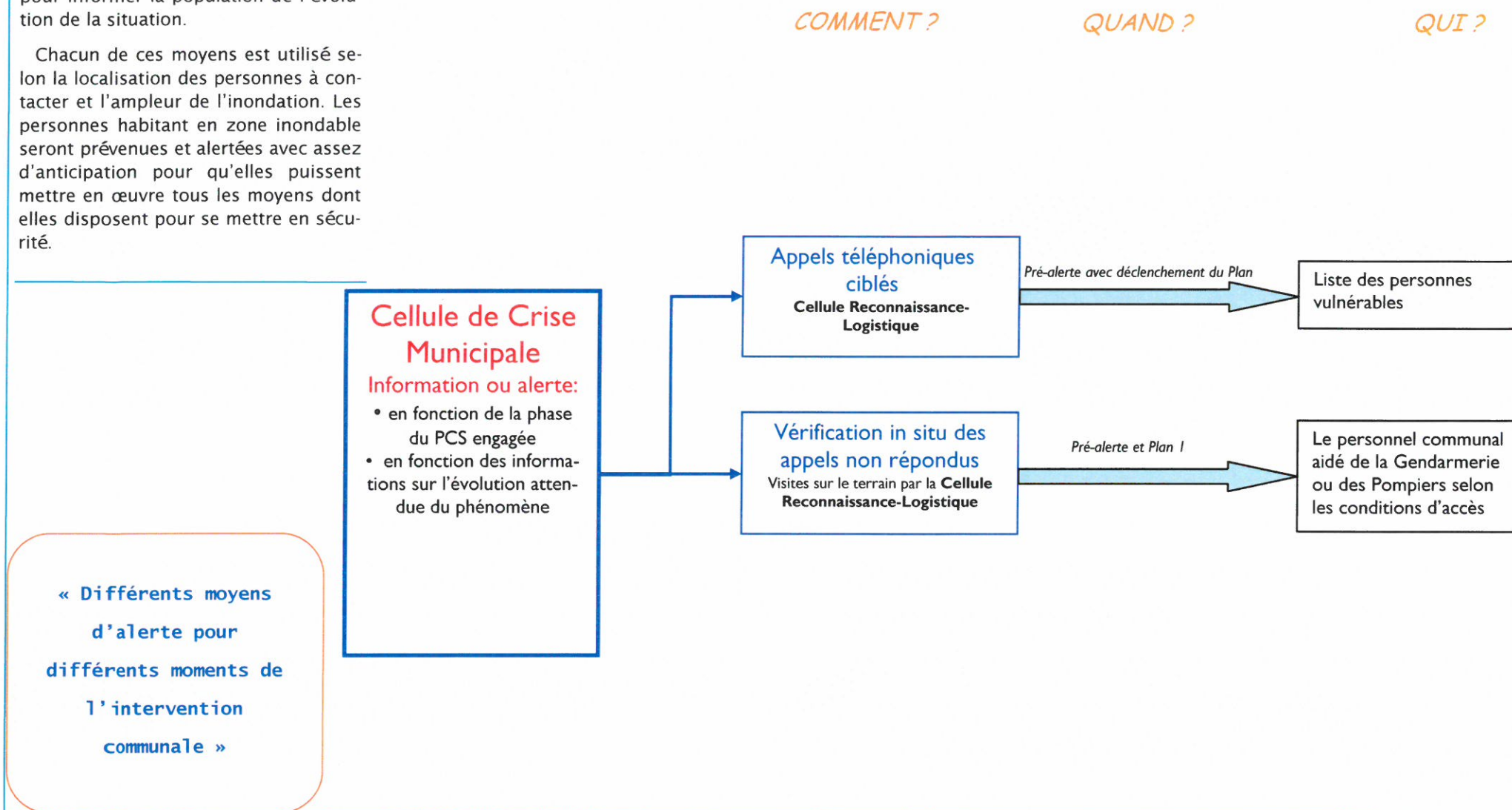
Dispositif de vigilance et d'alerte

Procédure d'information et d'alerte à la population

La municipalité de Lunas possède différents moyens et méthodes d'alerte pour informer la population de l'évolution de la situation.

Chacun de ces moyens est utilisé selon la localisation des personnes à contacter et l'ampleur de l'inondation. Les personnes habitant en zone inondable seront prévenues et alertées avec assez d'anticipation pour qu'elles puissent mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour se mettre en sécurité.

Schéma de transmission de l'information et de l'alerte à la population



Dispositif de vigilance et d'alerte

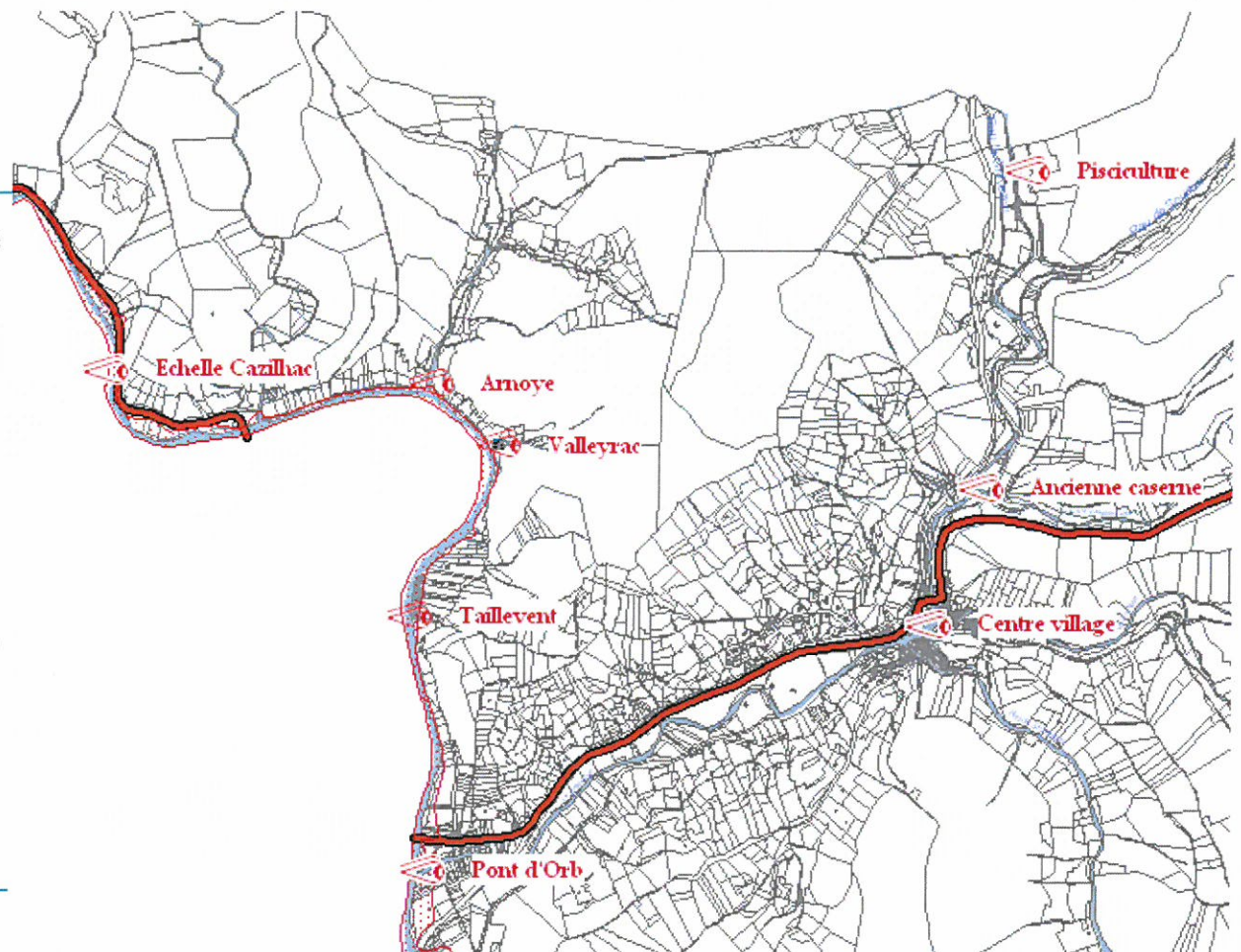
Procédure de surveillance des points clés du réseau hydrographique

« Une vigilance
accrue sur le
terrain »

Cette procédure est assurée par les membres de la **cellule Reconnaissance - Logistique** dès l'entrée dans la phase de vigilance, à partir d'un appel des services préfectoraux, d'un service spécialisé, ou à partir d'une initiative communale.

Objectifs :

- connaître les points sensibles, indicateurs de la situation.
- suivre l'évolution de la situation sur le terrain
- être les « yeux » du Directeur des Opérations de Secours
- noter les observations réalisées à chacune des patrouilles de terrain
- produire des données utiles à l'analyse de l'évènement (analyse post événementielle ou retour d'expérience)



Transmission de l'information vers les établissements scolaires

Transmission hiérarchique de l'information

Conformément à la circulaire du 12/07/04 qui définit le *protocole relatif à la conduite dans les établissements et transports scolaires en cas d'évènement climatique majeur*, la commune doit fixer un lieu d'accueil pour la mise en sécurité des enfants scolarisés. Les enfants sont alors pris en charge par le personnel communal:

A Lunas, le lieu défini par la Mairie est :

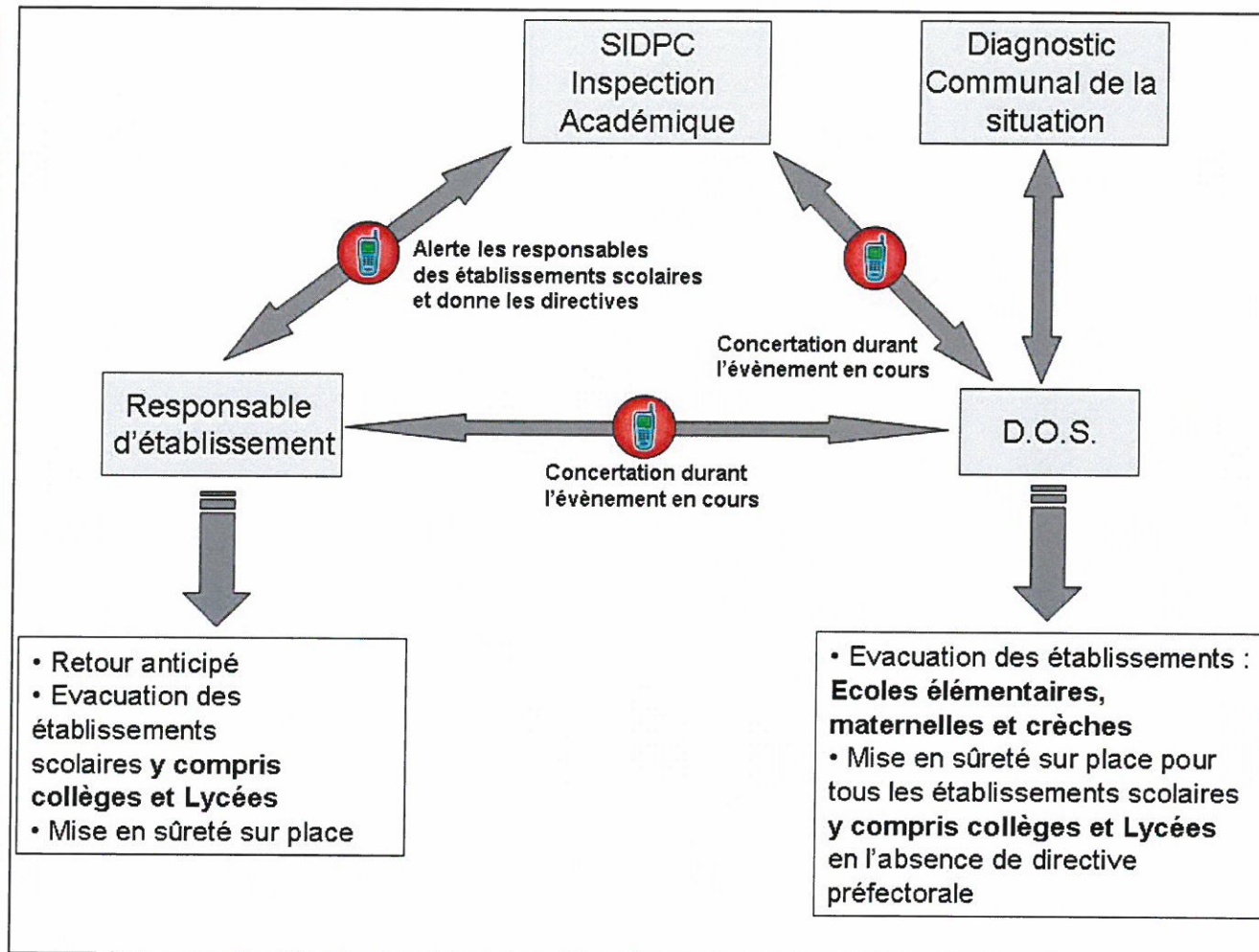
La salle polyvalente

Les enfants sont conduits à la salle polyvalente

Suite à l'alerte, M. le Maire informe les chefs d'établissements du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et demande, si la situation le nécessite, le déclenchement du Plans Particuliers de Mise en Sûreté (P.P.M.S.) qui fixe les conditions de mise en sécurité des élèves.

Le déclenchement du P.P.M.S. peut intervenir dès lors qu'une situation à risque se produit sur la commune, et même si l'établissement n'est pas directement concerné.

Dans le même temps :
M. le Préfet et l'Inspection Académique sont informés par M. le Maire



Le schéma présenté ici ne constitue qu'une procédure indicative, discutée avec le personnel communal au cours de réunions de travail. Le **texte de référence**, émis par la Préfecture de l'Hérault, en la matière est le **protocole relatif à la conduite dans les établissements et transports scolaires en cas d'évènement climatique majeur**, daté du 12 juillet 2004.

Prise en charge des sinistrés

Centre d'accueil principal

Salle Polyvalente

Lunas



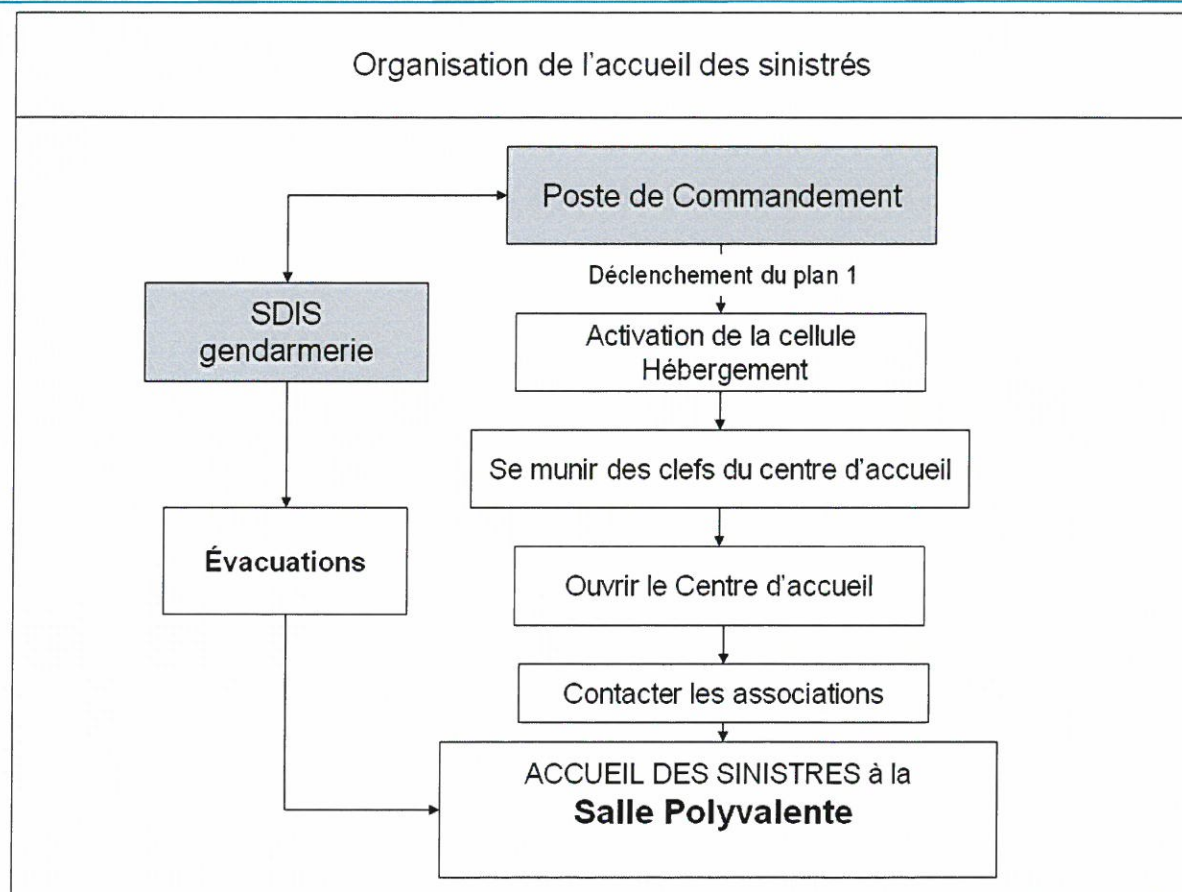
« Une organisation pour
l'accueil et le soutien
des sinistrés »

Cette procédure est assurée par les membres des **services de secours**, en collaboration avec la **cellule Reconnaissance-Logistique**.

L'organisation communale choisie suppose que les personnes prises en charge par les services de Secours soient conduites vers le centre d'accueil principal qui est la salle Marcel Pagnol.

Les personnels communaux prennent alors en charge les personnes sinistrées et mobilisent les moyens nécessaires pour assurer accueil, repas, soutien psychologique, assistance à la bonne réalisation des procédures administratives.

Schéma d'organisation de l'accueil des sinistrés





« Le post évènement »



Gestion de post évènementielle

Procédure de gestion de post évènementielle

IMMEDIAT POST EVENEMENTIEL	Rétablir les voiries et réseaux divers : - rétablir les voies de communications prioritaires - rétablir les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone - nettoyer la voirie - remettre en état les équipements et infrastructures publics
	Aider les sinistrés : - relogement - soutien psychologique - assistance médicale - information (distribution d'eau potable...)
	Organiser l'aide des bénévoles
POST EVENEMENTIEL	Estimer le bilan des dégâts : - faire la liste des sinistres - récolter les éléments constitutifs du maintien de la conscience du risque
	Aider les particuliers, les entreprises et les agriculteurs à la constitution des dossiers « catastrophes naturelles » et « calamités agricoles »
	Procéder au compte rendu du sinistre auprès des services de l'État (indemnisations, CatNat, calamités agricoles, subvention pour les équipements et les voiries)
	Répartir les aides de l'État

Retour d'expérience

But

Les personnes amenées à utiliser le Plan Communal de sauvegarde lors d'un événement doivent préalablement le maîtriser. Pour cela, le plan doit être régulièrement testé et périodiquement remis à jour. Il importe donc de capitaliser sur les événements passés à travers l'élaboration systématique de rapports d'événements retraçant le déroulement de l'événement ; en

outre mettre en place une **procédure de retour d'expérience**.



Exemple de démarche réalisable pour la mise en place d'une procédure de retour d'expérience

(D'après la méthodologie « REX Positif » proposée par l'école des Mines)

« Le retour d'expérience
pour la maîtrise et la
mise à jour du P.C.S. »

